

## Avis public à la concurrence

### **Maître d'ouvrage :**

Commune de La Motte-Saint-Martin  
1, Espace Jean Magnat  
La Molière  
38 770 La Motte-Saint-Martin

Téléphone : 04 76 30 65 53

email : [travaux@lamottesaintmartin.fr](mailto:travaux@lamottesaintmartin.fr)

### **Article 1 : Objet de la consultation**

L'objet de la présente consultation est une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont de Raccord, la réfection généralisée de la route forestière du Villard et la desserte des parcelles 17 et 18.

Le projet comprendra les infrastructures annexes à la desserte (places de dépôt, aires de retournement) nécessaires à l'utilisation par des camions transportant les bois.

Lieu d'exécution : Territoire communal de La Motte-Saint-Martin

### **Article 2 : Contenu de la prestation de maîtrise d'œuvre**

La prestation de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments suivants :

1) PRO : Étude de projet

Le projet comprendra : la réfection généralisée de près de 3 km de route forestière, la création de deux pistes forestières, la création d'une place de dépôt et la réhabilitation du pont de raccord (ouvrage de 3 mètres de portée et 3 mètres minimum de tirant d'air).

La route projetée et les ouvrages devront permettre la circulation des camions à fort tonnage (portance de 50 Mpa minimum).

Le projet devra s'insérer dans le budget imparti ayant fait l'objet d'une demande de subvention.

2) ACT : Assistance à la passation de contrat

Conception d'un dossier de consultation des entreprises pour la passation d'un Marché à Procédure Adaptée.

Analyse des offres selon les critères choisis dans le règlement de consultation.

Rédaction d'un rapport d'analyse des offres et des notifications. Soutien au maître d'ouvrage en cas de recours des candidats.

3) VISA :

Validation des plans d'exécution des ouvrages et procédés projetés par les entreprises.

4) DET : Direction de l'Exécution des Travaux

Suivi des travaux. Rédaction des ordres de service et des comptes rendus.

5) AOR : Assistance aux Opérations de Réception

Lors de la réception des travaux, le maître d'œuvre réalisera les contrôles et essais nécessaires. Rédaction des documents administratifs pour le versement de la subvention.

### **Article 3 : Règlement de consultation**

➤ **Date et lieu de remise des offres** : le vendredi 21 octobre 2022 (17h00) à la mairie de La Motte-Saint-Martin (format numérique ou courrier, cachet de la poste faisant foi).

➤ **Pièces à fournir** : L'offre comprendra :

- une partie candidature comprenant un extrait de Kbis (si structure nouvelle et méconnue pour ce genre de maîtrise d'œuvre), les moyens humains et matériels dédiés à la prestation et les références dans des prestations similaires.

- une partie offre comprenant le montant de la prestation ainsi qu'un mémoire technique et un planning d'intervention.

➤ **Jugement des offres** : les offres seront jugées selon 2 critères pondérés comme suit

| Critères |   | Note sur | Pondération |
|----------|---|----------|-------------|
| 1        | Prix des prestations                                  | 10       | 70 %        |
| 2        | Moyens humains, références et planning d'intervention | 10       | 30 %        |

- **Délai de validité des offres** : les offres seront valables jusqu'au 31/12/2022.
- **Renseignements** : auprès de la mairie de La Motte-Saint-Martin aux heures d'ouverture du secrétariat ou par email.

Fait à La Motte-Saint-Martin, le 30 août 2022  
Franck GONNORD – Maire



Plan de situation des infrastructures projetées

